

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2016**, À 19 H 45, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2016.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, C. Cousineau, A. Iermieri, J-P. Grenier et D. Smith formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

ABSENT : Monsieur le conseiller Bissonnette au début de la séance.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires juridiques et greffier sont également présents.

2016-731 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Le sujet inscrit à l'item 10.01, relativement à l'adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage afin de diviser la zone Re13 (avenues Godin et Milroy) en trois (3) nouvelles zones sera étudié immédiatement après la consultation publique sur ledit projet de règlement ;
- Le sujet inscrit à l'item 20.01 relativement à l'approbation de la vente du lot 4 802 941 est reporté à une prochaine séance.

2016-732 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT PC-2775-31-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

PC-2775-31-PD1 – Règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage afin de diviser la zone Re13 (avenues Godin et Milroy) en trois (3) nouvelles zones, à savoir les zones Re51, Re52 et Re53 ;

À la demande de monsieur le maire Trudeau, le greffier explique la nature et les conséquences de l'adoption de ce projet de règlement ;

Le greffier précise que les dispositions de ce projet de règlement sont sujettes au processus d'approbation référendaire ;

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil de la part des personnes présentes dans la salle concernant ce projet de règlement.

2016-733 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE AFIN DE DIVISER LA ZONE RE13 (AVENUES GODIN ET MILROY) EN TROIS NOUVELLES ZONES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter, sans modifications, un deuxième projet de règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage afin de diviser la zone Re13 (avenues Godin et Milroy) en trois (3) nouvelles zones, dans la mesure où la version finale de ce deuxième projet de règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-9040.

Monsieur le conseiller Bissonnette prend son siège à 19 h 48.

2016-734 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 1^{er} novembre 2016.

2016-735 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les versions françaises et les versions anglaises des procès-verbaux des réunions du Club Aquatique de Pointe-Claire Inc. tenues les 24 octobre et 22 novembre 2016.

2016-736 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2016-737 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'adopter le règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau pour l'exercice financier 2017, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-139-8982.

2016-738 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2846 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Monsieur le conseiller Iermieri donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2846 décrétant l'imposition des tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2017 sera présenté pour adoption à une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-739 APPROBATION – VENTE DU LOT 4 802 941 (PROJET DE DÉVELOPPEMENT H1 – PHASE 5) DE DOMUS PACIFICA À 9340-1545 QUÉBEC INC. (DÉVELOPPEMENT VERTEX)

Le sujet relatif à l'approbation de la vente du lot 4 802 941 (Projet de développement H-1 – Phase 5) de Domus Pacifica à 9340-1545 Québec Inc. (Développement Vertex) est reporté à une prochaine séance du conseil.

2016-740 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE LIVRES EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS POUR L'ANNÉE 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de livres en français et en anglais pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 aux cinq librairies suivantes : Livres Babar Inc., Librairie Clio, Paragraphe, Librairie Monet et Librairie Raffin, pour un montant total de 295 000 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres LI170005 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-30-671, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9152 émis le 9 décembre 2016.

2016-741 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri et unanimement DE lever la présente séance à 20 h 52.

Morris Trudeau, Maire

Me Jean-Denis Jacob, Greffier